

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60 portant abrogation de la décision n° 3 du 3 janvier 1939 et détachant le personnel de la police municipale de Djibouti.

n° 60

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 507 du 28/02/1939

Date de publication
20 janvier 1939

Date du numéro
28 février 1939

VISAS

La décision n° 3 du 3 janvier 1939 portant détachement du personnel à la police municipale de Djibouti est rapportée, Est détaché à la police municipale de Diibouti pour compter du 17 janvier 1939 le personnel ci-après désigne : M. l'Adjudant de gendarmerie : Sajours M.M.les gendarmes : GERMAIX – ANEL – JAF- FUEL – RHODES et l'interprète auxilinire Mohamed Doalé.